

Drug policies and responses: a right to health framework on harm reduction

Q : Comment les cadres juridiques affectent-ils les politiques, programmes et pratiques de réduction des risques (qu'ils soient liés à la consommation de drogues ou autres) disponibles dans votre communauté, pays ou région ? Existe-t-il des lois ou des politiques qui facilitent ou entravent l'adoption ou la mise en œuvre de certaines politiques, programmes et pratiques de réduction des risques ? Outre les barrières légales et réglementaires, existe-t-il d'autres obstacles ? Veuillez donner des exemples précis.

R : L'interdiction et la répression du commerce des drogues affecte négativement nos pratiques de réduction des risques en déstabilisant les marchés. Nous pouvons l'illustrer par deux cas.

Tout d'abord, la prohibition entraîne une absence de régulation et de contrôle à chaque niveau de la chaîne de production et de distribution. Il s'ensuit une forte variabilité des produits et de grandes difficultés, pour les usagers, à connaître la composition de ce qu'ils consomment et y appliquer des stratégies pertinentes de RDR.

Il existe des services d'analyse accessibles gratuitement aux consommateurs, comme ceux du réseau Analyse Ton Prod (ATP) auquel collabore Psychonaut. Mais il ne s'agit que de dispositifs anecdotiques, dépendant d'initiatives locales, qui peinent à compenser les dommages liés à la dérégulation du marché.

Par exemple, en Juin et en Juillet 2023, le réseau ATP a repéré, dans le département 93, la présence de cannabinoïdes de synthèse (ADB-BUTINACA et MDMB-4e-PINACA) dans de la poudre vendue comme de l'héroïne. Ces analyses faisaient suite à des signalements d'overdoses et à des hospitalisations. Les analyses ont donc permis d'identifier l'héroïne contaminée, mais seulement après que des consommateurs aient rencontré de graves problèmes. Les analyses ont aussi permis de lancer une alerte à la vigilance, mais cette alerte n'a pas pu atteindre tous les consommateurs, et elle ne suffit pas à les protéger des contaminants eux-mêmes. D'autres accidents de consommation ont donc suivi. Enfin, d'autres contaminations et accidents de consommation ont sûrement eu lieu sans que le réseau ATP ne puisse les repérer.

Cela n'aurait pas eu lieu si, comme tout produit destiné à être incorporé (aliment, complément alimentaire, médicament...) l'héroïne faisait l'objet d'un contrôle sanitaire rigoureux en amont de l'achat par le consommateur : une mesure impossible à mettre en place tant que son commerce et son usage sont interdits. La mission de Psychonaut est aussi de prodiguer des informations et des conseils de RDR à propos des Research Chemicals / NPS. Ce marché existe au niveau local (vendus et achetés par les citoyens d'un même pays) mais aussi européen (vendus dans un pays et achetés par les citoyens d'un autre pays). Chaque fois qu'une drogue est interdite dans son pays de vente, elle disparaît du marché gris et est remplacée par une drogue plus récente, pas encore interdite. Dans ces conditions, l'interdiction et la prohibition impactent négativement les pratiques de RDR de Psychonaut en rendant extrêmement compliqué de maintenir des savoirs stabilisés à propos de ce que les internautes consomment en ce moment. Nous pouvons difficilement prodiguer des informations de qualité et des conseils de RDR à propos de drogues dont nous ne savons quasiment rien.

Par exemple, la 3-MMC a été interdite aux Pays-Bas le 1er Octobre 2021. Son commerce s'est donc déplacé vers les marchés noirs. Sur les marchés gris, elle a été remplacée par la 3-CMC, soupçonnée d'être davantage neurotoxique, puis la 2-MMC, dont on ne sait rien, et la NEP, réputée plus addictive et dangereuse.